

**INSTITUT DES DROITS DE L'HOMME DES AVOCATS EUROPÉENS
STITUTO DEI DIRITTI DELL'UOMO DEGLI AVVOCATI EUROPEI - INSTITUT FÜR MENSCHENRECHTE DI
UROPÄISCHEN ANWÄLTE - INSTITUDO DE DERECHOS HUMANOS DE ABOGADOS EUROPEOS - INSTITU
IDSKÝCH PRAV EVROPSKÝCH ADVOKATU - INSTYTUT ADWOKATÓW EUROPEJSKICH NA RZECZ PRAV
'Z&OWIEKA - INSTITUT FOR MENNESKERETTIGHEDER AF EROPEAEISKE ADVOKATER - INSTITUTO DI
DIREITOS HUMANOS DOS ADVOGADOS EUROPEUS –
EUROPEAN BAR HUMAN RIGHTS INSTITUTE**

*Observatoire sans frontières des violations des droits de la défense et des droits de l'homme
des avocats dans le monde*



**Un an d'intervention pour la sauvegarde des droits des avocats
dans le monde**

Le journal de l'année

2005

2005



PARIS – 27 octobre 2005 – Remise du Xème Prix International des droits de l'homme Ludovic Trarieux à Henri Burin des Roziers, Avocat inscrit à l'ordre des Avocats du Brésil. (OAB).

CUBA, IRAN, TUNISIE, RUSSIE au centre des préoccupations de l'IDHAE pour 2005

IDHAE

Secrétariat général : 6, rue Paul Valéry
F- 75116 PARIS

www.idhae.org

PERSONNES MORALES FONDATRICES :

UNION DES AVOCATS EUROPEENS
THE LAW SOCIETY OF ENGLAND AND WALES
INSTITUT DES DROITS DE L'HOMME
DU BARREAU DE BRUXELLES
INSTITUT DE FORMATION EN DROITS
DE L'HOMME DU BARREAU DE PARIS
INSTITUT DES DROITS DE L'HOMME
DU BARREAU DE BORDEAUX
POLISH BAR HUMAN RIGHTS INSTITUTE

Cette année, l'IDHAE est intervenu pour :

1. GUATÉMALA - 7 janvier 2005 : :

Armando Sánchez, avocat, menacé de mort.

Le 23 décembre, **Armando Sánchez** a reçu sur son téléphone portable l'appel d'un correspondant anonyme, qui lui a dit que s'il ne quittait pas le pays dans les cinq jours, il serait tué.

L'avocat a signalé ces menaces et s'est vu accorder une protection policière vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Le 26 décembre, à 2 heures du matin, trois hommes se sont rendus dans son quartier et ont frappé à la porte d'un de ses voisins pour demander où se trouvait sa maison.

Il s'agissait apparemment de le pousser à renoncer à son travail de défenseur dans des affaires qui mettent en cause des responsables des autorités locales et des trafiquants de drogue.

2. BOLIVIE - 5 janvier 2005 : : Nouvelles menaces de mort contre Cliver Rocha

Une trentaine d'hommes armés menés par des responsables de l'Asociación Agroforestal de Riberalta (ASAGRI, Association des éleveurs et forestiers de Riberalta) ont attaqué les bureaux du Centro de Estudios Jurídicos e Investigación Social (CEJIS) qui défend les droits fonciers d'indigènes et de cultivateurs, et ont menacé de brûler vif **Cliver Rocha**, avocat. Cliver Rocha travaille pour le CEJIS, une ONG qui aide les communautés d'indigènes et de cultivateurs du nord du pays dans leurs démarches juridiques concernant des questions foncières.

3. RUSSIE (TCHÉTCHÉNIE) - 20 janvier 2005 : «Disparition» de Makhmut Magomadov, spécialisé dans la défense des droits humains



Le 20 janvier, **Makhmut Magomadov**, juriste tchétchène spécialisé dans la défense des droits humains, a été appréhendé par des hommes armés en tenue de camouflage, à Grozny, la capitale de la Tchétchénie. Makhmut Magomadov travaille pour l'organisation de défense des droits humains Comité tchétchène pour le salut national. Il effectue des recherches et rédige des rapports sur des cas de violations graves des droits humains commises au cours du conflit armé en Tchétchénie, notamment sur des actes de torture, des «disparitions», des exécutions extrajudiciaires et des homicides de civils commis sans discrimination, afin de les soumettre à la Cour européenne des droits de l'homme. Il a travaillé avec la Fédération internationale Helsinki pour les droits de l'homme et avec les organisations non gouvernementales (ONG) russes Centre international de protection et Mouvement pour les droits humains.

4. TUNISIE - 21 janvier 2005 : Menaces de mort contre Me Raouf Ayadi

Me **Raouf Ayadi**, avocat, membre et ancien secrétaire général du Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT), a reçu, le 18 janvier 2005, un appel anonyme le menaçant de mort s'il ne se dessaisissait pas de l'affaire du Forum démocratique pour le travail et les libertés (FDLT), dont il défend le secrétaire général.

Raouf Ayadi fait l'objet de menaces et d'actes de harcèlement récurrents depuis plusieurs années.. Ses déplacements et son cabinet sont surveillés, et sa clientèle est régulièrement soumise à des actes d'intimidation par les forces de l'ordre. En outre, début janvier, Me Ayadi a été informé par courrier, de la résiliation sans préavis du contrat de location de son cabinet, sans aucun motif. Il reste menacé d'expulsion.

5. NEPAL - 1er février Sindhunath Pyakurel, ancien président de la Nepal Bar Association et d'autres avocats, Nanda Bhandari et Lok Prasad Pant, arrêtés par les forces de sécurité le à son bureau, à Katmandou

Sindhunath Pyakurel, ancien président de la Nepal Bar Association (NBA), a été appréhendé par les forces de sécurité le 1er février à son bureau, à Katmandou, après que le roi Gyanendra ait déclaré un état d'urgence dans tout le Népal. Il aurait été transféré dans un camp de la Force de police armée. Le 9 février, à la suite de l'introduction en sa faveur d'une requête en habeas corpus, la Cour suprême a ordonné aux forces de sécurité de le présenter devant elle dans les trois jours. Depuis le 1er février 2005, des centaines de dirigeants politiques et d'activistes ont été emprisonnés sans chef d'accusation, selon certaines dispositions de l'état d'urgence. Parmi eux, les avocats : **Nanda Bhandari**, membre du Centre for Victims of Torture (CVICT), et secrétaire de la Nepal Bar Association Unit, **Lok Prasad Pant**, avocat et président de Civil Society Network.

Sindhunath Pyakurel a été libéré le 14 février. Nanda Bhandari, a été libéré le 24 février, sur ordre d'un tribunal. Quant à Lok Prasad Pant, libéré le 9 mars, il fut ré-arrêté le même jour et serait toujours détenu à la prison du district de Surkhet.

6. TURQUIE - 3 février 2005 : : Hüseyin Aygün, avocat et défenseur des droits humains, ancien président du barreau de Tunceli, poursuivi pour diffamation après avoir été menacé par la gendarmerie.

Hüseyin Aygün, 35 ans, avocat à Tunceli qui travaille pour des proches de sept « disparus » et qui a réussi à faire examiner leur cas par la Commission parlementaire des droits de l'homme, a été récemment menacé à plusieurs reprises par le commandant de la gendarmerie du département de Tunceli : les 3, 7 et 11 février.

Par la suite, Hüseyin Aygün a été poursuivi pour diffamation et atteinte à la réputation du commandant de gendarmerie sur plainte du commandant de gendarmerie parce qu'il avait dénoncées les menaces dans le journal Özgür Gündem. Hüseyin Aygun, a été l'un des créateurs du barreau et en a été président à deux reprises. Connu pour ses engagements en faveur des droits de l'homme, il a pris une part active dans la défense des paysans expulsés en masse de leur village, des

victimes d'emprisonnements, tortures, assassinats et disparitions dus au processus militaire, notamment les disparus de Mirig pour lesquels il continue aujourd'hui à demander des comptes aux autorités militaires turques.

7. MYANMAR - 8 février 2005 : U Shwe Ohn, vétéran de la lutte politique a été placé en résidence surveillée



U Shwe Ohn, 82 ans, dirigeant de la United Nationalities League for Democracy (Ligue pour la démocratie des nationalités unies – une coalition de partis politiques représentant des groupes ethniques minoritaires du Myanmar), vétéran de la lutte politique a été placé en résidence surveillée le 8 février. Il est au nombre des sept militants politiques – des représentants politiques importants, pour la plupart – appartiennent tous à l'ethnie chan, la plus grande minorité du Myanmar, arrêtés les 8 et 9 février.

U Shwe Ohn avait été arrêté en décembre 1992 et condamné à un an de prison pour avoir rédigé et fait circuler un article dans lequel il adressait des propositions à la convention nationale au sujet de la nouvelle constitution.

8. YÉMEN - 1er Mars 2005 : deux avocats Mohammad Najj Allow et Jamal al Jubi frappés par les forces de sécurité durant une audience.

Le 1er mars 2005 durant l'audience en appel d'Abdul Karim al Khaiwani, rédacteur en chef du journal al shura condamné à un an d'emprisonnement en septembre 2004, en sus des six mois de suspension frappant son journal, les avocats **Mohammad Najj Allow et Jamal al Jubi**, ont été frappés par les forces de sécurité. En outre, Mohammad Najj Allow aurait été sorti par la force de la salle d'audience à la suite d'un désaccord entre lui et le juge présidant le tribunal

9. LIBAN - 2 mars 2005 : - Nouveaux actes de persécution judiciaire à l'encontre de Muhamad Mugraby, avocat au Barreau de Beyrouth



Me **Muhamad Mugraby** a été interpellé le 26 février 2005 par les forces de Sûreté Générale à Beyrouth et n'a été libéré que dix heures plus tard. A cette occasion, il lui a été signifié qu'il était accusé de « porter atteinte à la réputation de l'Etat et à l'institution militaire », incriminations qui ne figurent toutefois pas dans le code pénal libanais.

Il a été interrogé sur son intervention devant le Comité Mashrek du Parlement européen le 4 novembre 2003, lors de laquelle il avait dénoncé la détention arbitraire dont il avait fait l'objet en août 2003 et les dysfonctionnements du système judiciaire

libanais. Il a notamment été reproché à Me Mugraby de défendre la démocratisation des pays arabes

10. TUNISIE - 2 mars 2005 : Maître Mohamed Abbou arrêté



L'avocat **Mohamed Abbou**, membre de l'instance dirigeante du CPR et président du Comité des affaires justes du Centre Tunisien pour l'Indépendance de la Justice, aurait été arrêté le 2 mars 2005 en début de soirée à la suite de la publication sur Internet d'un article critiquant l'invitation au SMSI faite par Ben Ali à Sharon de venir assister à la deuxième phase du Sommet Mondial de la Société de l'Information (SMSI) qui se tiendra à Tunis du 16 au 18 novembre prochain. L'article compare ironiquement Ben Ali à Ariel Sharon, et passe en revue les volets d'une future possible coopération entre la Tunisie et Israël, ce dernier pays pouvant aider la Tunisie dans le domaine de l'agriculture, et la Tunisie pouvant aider Israël à la formation de sa magistrature. L'article incrimine aussi les prisons tunisiennes à celle d'Abou Ghraib en Irak.

11. RUSSIE - 3 mars 2005 : Grève de la faim de Svetlana Bakhmina, avocate au service de Ioukos, arrêtée sur ordre du Parquet



Svetlana Bakhmina, une avocate au service de Ioukos, a entamé une grève de la faim après que le procureur ait interdit les communications téléphoniques avec ses enfants. Svetlana Bakhmina avait été arrêtée sur ordre du Parquet après la fuite de M. Gololobov, l'homme de loi de la Ioukos, contre lequel un mandat d'arrêt international a été lancé, pour subir un interrogatoire le 7 décembre 2004 sous les yeux de ses deux petits enfants. A l'issue de l'interrogatoire, qui a duré jusque dans la nuit, elle a perdu connaissance et a dû être hospitalisée à l'hôpital pénitentiaire.

Depuis, Svetlana Bakhmina est maintenue en détention provisoire, en cellule d'isolement. Pour de nombreux observateurs, Mme Bakhmina est l'otage du Parquet, qui la retient à la place de Dimitri Gololobov.

La prise d'otages est une pratique fort bien établie dans l'histoire récente du Parquet. L'avocate **Elena Agranovskaya**, de la société ALN Feldmans a été arrêtée en remplacement d'un autre avocat du même cabinet, Pavel Ivlev, qui s'est enfui aux Etats-Unis après que des accusations de crimes économiques aient été lancées contre lui.

12. TUNISIE - 4 mars 2005 : Radhia Nasraoui, gravement blessée par la police



Lors d'une manifestation de protestation du 4 mars 2005, Me **Radhia Nasraoui** vient d'être agressée, gravement blessée au niveau de la tête et touchée au niveau d'un oeil. Ses proches tentent de la transférer dans un service de soins d'urgences.

13. TUNISIE - 17 mars 2005 : Le bâtonnier du barreau national tunisien, Me Abdessattar Ben Moussa, a dénoncé les "atteintes" dont le barreau est la cible.

Le président du conseil de l'ordre des avocats tunisiens, le bâtonnier **Abdessattar Ben Moussa**, a affirmé devant la presse avoir été l'objet lui-même d'une "agression" de la part du juge d'instruction Faouzi Sassi, chargé de l'affaire de l'avocat Mohamed Abou arrêté au début du mois par les autorités. Le 5 mars, les avocats réunis en assemblée générale avaient décidé de se mettre en grève générale le 9 mars. La grève a été suivie à 90 %.

14. CHINE - 4 Mars 2005 : Interdiction d'exercice pendant un an pour Guo Guoting



Le 4 mars 2005, le Département de la justice de Shanghai Est a interdit à l'avocat **Guo Guoting** d'exercer sa profession pendant un an. Les autorités lui reprochent des "discours et des actes anti-constitutionnels". Le 23 février 2005, le Département de la justice de Shanghai avait perquisitionné les bureaux de Guo Guoting. Les fonctionnaires ont saisi son ordinateur et sa licence d'avocat. Guo Guoting est l'un des rares avocats chinois à accepter de défendre les journalistes et les cyberdissidents risquant de lourdes peines de prison.

15. MEXIQUE - 15 mars 2005 : Menaces contre Leonel Rivero Rodríguez, avocat spécialisé dans la défense des droits humains

Le 15 mars, dans un appel téléphonique, une enfant aurait déclaré à **Leonel Rivero Rodríguez**, avocat spécialisé dans la défense des droits humains, : «Tu vas mourir». Le lendemain, il a trouvé quatre messages d'une durée totale de huit minutes sur la messagerie vocale de son bureau. Les trois premiers semblaient provenir d'une même personne, qui lui demandait de composer un certain numéro de téléphone.

16. NIGER - 24 Mars 2005 : Me Marou Amadou, arrêté après une manifestation

Le 24 mars 2005, Me **Marou Amadou**, président de la Coordination nationale du Comité de réflexion et d'orientation indépendant pour la sauvegarde des acquis démocratiques (CROISADE) et secrétaire exécutif de la Coalition Equité-Qualité contre la vie chère au Niger, a été arrêté et inculpés de "complot contre la sûreté de l'Etat", après une manifestation contre le coût de la vie organisée le 15 mars. Marou Amadou, président de CROISADE, est empêché d'exercer sa profession d'avocat depuis qu'il lui a été interdit de prêter serment en décembre 2002, suite à des poursuites judiciaires liées à ses prises de position en faveur de la défense des droits de l'Homme.

17. BRÉSIL - 26 mars 2005 : Francisco Lúcio França et José de Jesus Filho cibles de menaces de mort et d'actes d'intimidation

Les avocats **Francisco Lúcio França et José de Jesus Filho** ont obtenu l'ouverture de poursuites contre deux policiers accusés du meurtre de deux jeunes hommes. Le procès s'est déroulé dans la municipalité de Mongaguá, située sur la côte sud de l'État de São Paulo, les 21, 22 et 23 mars. À la fin de la première journée du procès les avocats ont été suivis par deux voitures jusqu'à leur lieu de séjour. Le 25 mars, alors qu'il se trouvait avec deux amis dans un centre commercial du centre de São Paulo, Francisco Lúcio França a été menacé par un homme se présentant comme un policier nommé «Lúcio», membre d'un «escadron de la mort» qui faisait le «sale boulot de la police».

18. VENEZUELA - 14 avril 2005 : Carlos Ayala Corao, poursuivi pour « conspiration » contre l'État



Le 5 avril 2005, les services du Procureur général ont appelé **Carlos Ayala Corao**, avocat, et professeur d'université, président de la Commission andine de juristes et ex-président de la Commission inter-américaine des droits de l'homme, très célèbre et respecté défenseur des droits humains, à comparaître devant le Procureur général pour être interrogé sur le coup d'état contre Mr Chavez d'avril 2002. Le 14 avril 2005, Carlos Ayala Corao, s'est vu notifier par la justice vénézuélienne des poursuites criminelles pour «conspiration» contre l'État. Or, Ayala non seulement a dénoncé le coup d'état manqué mais est intervenu avec police pour libérer un député pro-Chavez. Il avait déposé quelques semaines plus tôt, des plaintes pour violation des droits de l'homme contre le gouvernement Chavez.

19. TURQUIE - 19 avril Nouvelles menaces contre Eren Keskin, Avocate des droits de l'homme en Turquie



Eren Keskin, avocate au barreau d'Istanbul, directrice de la section d'Istanbul de l'IHD ont tous trois reçu des lettres de menaces à leur domicile et sur leur lieu de travail le 19 avril. Elles étaient signées par la Türkçü Intikam Tugayi (TIT, Brigade turque de vengeance), un groupe ultranationaliste qui avait revendiqué l'attaque armée au cours de laquelle avait été grièvement blessé en mai 1998 au siège de l'IHD, à Istanbul, Akin Birdal, alors président de l'IHD. Les lettres de menaces mentionnaient l'incident du drapeau et indiquaient que tout devait être fait pour protéger l'emblème de la Turquie, «un symbole de l'histoire de la nation, écrite en lettres de sang». Elles faisaient également référence à la tentative d'assassinat perpétrée par la TIT contre Akin Birdal.

20. FRANCE - 19 avril 2005 : : Me France Moulin incarcérée depuis le 19 avril alors qu'elle assistait l'un de ses clients pour ""révélation d'informations issues d'une instruction""

Me **France Moulin**, 43 ans, avocate toulousaine, a été placée en garde à vue par deux juges d'instruction d'Orléans, alors qu'elle assistait l'un de ses clients. Elle a été ensuite placée en détention provisoire depuis le 19 avril et a été l'objet d'une mise sous scellé de son cabinet et d'une perquisition. Ce placement sous scellé a été opéré sans que le Bâtonnier en ait été avisé. Sa mise en examen et son incarcération a provoqué de multiples manifestations visant à dénoncer la disposition de la loi Perben II qui serait attentatoire aux droits de la défense. Elle est poursuivie au titre d'une nouvelle disposition du code pénal français, introduite par la loi du 9 mars 2004 sur la criminalité. En l'espèce, la justice lui reproche d'avoir révélé à l'une de ses amies d'enfance - qui est la compagne d'un numismate, lui-même poursuivi dans une affaire de blanchiment d'argent, et que défend Me Moulin - des renseignements qui auraient permis la dissimulation d'une partie du produit d'un trafic de stupéfiants, une trentaine de kilos d'or, avant l'arrivée des policiers.

France Moulin a été libérée le 12 mai 2005 après 23 jours d'incarcération dans la prison de Bourges. Elle reste sous contrôle judiciaire.

21. SOUDAN - 21 avril 2005 : Sati Mohamed Al Hajj, avocat spécialisé dans les droits humains détenu au secret par les forces de sécurité

Sati Mohamed Al Hajj, Yusuf Hussein, Tariq Ahmed Gasim et Fawaz Salah Al Sayed ont été arrêtés le 21 avril 2005 à Khartoum parce qu'ils envisageaient de commémorer le quinzième anniversaire de la mort de leurs proches, exécutés sommairement en 1990. Ils ont été placés en détention alors qu'ils n'avaient fait qu'exercer pacifiquement leur droit d'exprimer leurs opinions et Ils ont été libérés le 22 avril vers 23 heures. Aucune charge n'a été retenue contre eux.

22. MAURITANIE - 25 avril 2005 : Arrestation et détention arbitraire de Me Mohamed Ahmed Ould El Hadj Sidi, avocat à la cour, membre actif de l'AMDH



Me Mohamed Ahmed Ould El Hadj Sidi, avocat à la cour, membre actif de l'Association mauritanienne des droits de l'Homme (AMDH) et du Syndicat des enseignants du supérieur, et conseiller juridique de SOS-Esclaves a été arrêté le 25 avril 2005 dans le cadre d'une large opération de police ayant visé onze religieux et intellectuels. Me Mohamed Ahmed Ould El Hadj Sidi devait se rendre, le 27 avril 2005, en Jordanie, afin de participer à la Conférence des syndicats des jeunes avocats arabes, en tant que représentant de la section mauritanienne de l'Union des syndicats des jeunes avocats arabes. Il a été libéré le 13 mai 2005 sans charges.

23. TUNISIE - 29 Avril 2005 : : Me Mohamed Abbou condamné à 3 ans et demi de prison à la suite d'un procès inéquitable

L'avocat tunisien et militant des droits de l'Homme **Mohamed Abbou** a été condamné dans la nuit de jeudi à vendredi à trois ans et six mois de prison ferme. Dans un climat tendu, la défense a qualifié le procès de «politique pour délit d'opinion». Ce verdict a été rendu par la 4e Chambre correctionnelle du tribunal de première instance de Tunis. Elle jugeait l'avocat dans deux affaires distinctes: publication d'un article dénonçant la torture dans les prisons sur internet et plainte d'une avocate pour «violences».

Il a été condamné en outre à deux ans de prison pour «violences» dans la seconde affaire relative à une plainte déposée par une avocate, ayant fait valoir une incapacité physique permanente de 10 %.

La peine de Me Mohamed Abbou devait être confirmée en appel le 10 juin 2005 à l'issue d'un simulacre de procès.

24. TUNISIE - 3 mai 2005 : Me Faouzi Ben M'Rad, avocat à la Cour de cassation, condamné à quatre mois d'emprisonnement pour « outrage à magistrat ».

Maître **Faouzi Ben M'Rad** avocat à la Cour de cassation tunisienne, a été arrêté, jugé et condamné le 3 mai 2005 par le Tribunal de Première Instance de GROMBALIA, à quatre mois d'emprisonnement (fermes) pour « outrage à magistrat ». La Cour d'appel de Nabeul a réduit le 30 mai 2005 de quatre mois à 27 jours la peine à laquelle a été condamné l'avocat Faouzi Ben M'Rad pour «outrage à magistrat».

25. TUNISIE - 3 mai 2005 : Mohamed Abbou en grève de la faim illimitée – Son avocate Sonia Ben Amor molestée à la prison.

A la suite de sa condamnation à trois ans et demi de prison ferme, **Mohamed Abbou** a décidé d'entrer en grève de la faim illimitée pour protester contre son kidnapping, sa détention

illégal à la prison du Kef, son procès inique et sa condamnation scandaleuse.

Les avocats ont organisés en sit-in ininterrompu depuis le 5 avril dernier, pour réclamer la fin de la campagne de dénigrement qui vise à les discréditer aux yeux de l'opinion publique nationale et internationale, et pour exiger la libération de leurs deux collègues Mohamed Abbou et Faouzi Ben Mrad illégalement et arbitrairement emprisonnés.

Le 5 Mai 2005, le Procureur Général a requis la traduction devant le Conseil de Discipline de l'Ordre des Avocats de Me **Ayachi Hammami**, porte parole du Comité de Défense de Me Abbou, et du sit-in de la Maison du Barreau, de Me **Abderraouf Ayadi**, et de Me **Sonia Ben Amor**, et de Me **Radhia Nasraoui**.

Le 6 mai 2005, les avocats membres du "Comité de soutien à Me. Abbou", en sit-in devant la Maison du Barreau depuis le 4 avril, et qui s'étaient rassemblés dans la cour du Palais de Justice de Tunis, ont été encerclés par la police, qui les a violemment malmenés et obligés à quitter l'endroit.

Maître **Sonia Ben Amor** s'était rendue à la prison du Kef pour rendre visite à son client, Maître Abbou. La visite avait été interrompue sur ordre du directeur de la prison qui avait demandé aux gardiens de la faire évacuer du parloir. Traînée par la force jusqu'à la porte de sortie de la prison, Sonia ben Amor avait tenté en vain de déposer une plainte auprès du Procureur de la République. Mais la plainte n'avait pas été enregistrée. Plus encore, le 7 mai 2005, elle s'est vue accuser d'être agresseur a reçu une convocation pour se présenter au poste de police

26. SYRIE - 22 mai 2005 : Me Muhammad Radoun avocat et président de l'Organisation arabe des droits humains en Syrie, arrêté à son bureau .



Me **Muhammad Radoun**, 56 ans, avocat et président de l'Organisation arabe des droits humains en Syrie, a été arrêté le 22 mai à son bureau, à Lattaquié (sur la côte ouest), par des membres de la Sécurité politique. Dans un premier temps, il a été placé dans un centre de détention de la Sécurité politique à Lattaquié, avant d'être transféré à Damas. Le 30 mai, Muhammad Radoun a été inculpé de «diffusion de fausses informations» et de «participation à une organisation illégale de dimension internationale» pour les déclarations faites par son organisation au sujet des droits humains en Syrie. par la Cour suprême de sûreté de l'État. Il encourt une peine de plus de trois ans d'emprisonnement. Par le passé, M. Radoun, connu pour son engagement, en particulier dans la lutte contre la corruption et la défense des prisonniers d'opinion, avait été empêché de participer à plusieurs réunions internationales. Il a été libéré le 3 novembre 2005 en même temps que d'autres prisonniers politiques mais son sort reste lié à l'issue de son procès.

27. BRESIL- 23 mai 2005 : Henri Burin des Rosiers Xème Prix International des droits de l'homme Ludovic-Trarieux



Le Prix Ludovic-Trarieux 2005 a été décerné par le Jury réuni à la Maison du Barreau à PARIS, le à l'occasion du vingtième anniversaire du Prix, **Henri Burin des Rosiers**, 75 ans, à la fois dominicain et avocat au Brésil depuis 1984 qui se consacre à la défense les « sans terre » dans l'Etat du Para, comme avocat de la Commission pastorale de la terre. Depuis 1999, sa tête est mise à prix selon une liste publiée par le journal Estado de Sao Paulo, comme l'était celle de la missionnaire américaine, Dorothy Stang, assassinée par des tueurs à gages le 12 février 2005. Depuis le 23 février 2005, Henri Burin des Rosiers a été placé sous protection policière de cet Etat à la demande de l'Ordre des Avocats du Brésil. Henri Burin des Rosiers est aujourd'hui présenté par l'ordre des avocats du Brésil comme la prochaine cible des pistoleiros. Depuis le 23 février 2005, il a été placé sous protection policière de cet Etat à la demande de l'Ordre des Avocats du Brésil.

Le Prix lui a été remis le 27 octobre à Paris.

28. OUZBEKISTAN – 13 juin 2005 :Aslitdin Suvankulov, avocat du président de la section de la de la Société des droits de l'Homme en Ouzbékistan, agressé après avoir déclaré qu'il assurerait sa défense

Le 13 juin 2005, **Aslitdin Suvankulov**, avocat, a été agressé après avoir déclaré qu'il assurerait la défense de son client, Norboy Kholjigitov, président de la section de la de la Société des droits de l'Homme en Ouzbékistan (*Human Rights Society of Uzbekistan* - HRSU) à Ishtikhanskii (région de Samarkand) et membre du parti *Ozod dekhkolar* ("agriculteurs libres"), arrêté le 21 mai 2005, en même temps que neuf défenseurs des droits de l'Homme

En mai et juin 2005, de nombreux défenseurs des droits de l'Homme ont été victimes d'actes de harcèlement et de mauvais traitements de la part des autorités et des forces de sécurité.

29. IRAN - 7 juin 2005 : Nasser Zarafshan a entamé une grève de la faim pour avoir accès à des soins médicaux en dehors de la prison d'Evin



Nasser Zarafshan, emprisonné depuis août 2002, a entamé une grève de la faim pour être 'autorisé à recevoir des soins médicaux. Sa santé s'est sérieusement détériorée du fait de problèmes pulmonaires et d'une affection rénale chronique qui, d'après l'équipe médicale de la prison

d'Evin, nécessite des soins spécialisés. Depuis décembre 2004, sa famille et ses avocats ont déposé de multiples requêtes afin qu'on l'hospitalise hors de la prison afin qu'il puisse recevoir des soins médicaux appropriés..

A la suite d'une campagne internationale, la Justice Iranienne a accepté, le 4 juillet 2005, de libérer Nasser Zarafchan temporairement afin qu'il puisse recevoir traitement médical du rein. Il a subi une intervention chirurgicale . Il est retourné à la prison le 23 juillet..

30. SYRIE - 26 juin 2005 : Aktham Naisse Prix Ludovic Trarieux 2004 finalement acquitté par la Cour suprême syrienne de sûreté de l'Etat



Après plusieurs renvois de son procès, La Cour suprême syrienne de sûreté de l'Etat à Damas (SSSC) a acquitté le 26 juin 2005, **Aktham Naisse**, prix Ludovic Trarieux 2004, éminent avocat syrien et président du Comité pour la défense des libertés démocratiques et des droits de l'Homme en Syrie (CDF).

Le Cour a écarté tous les chefs d'accusation pesant sur le défenseur des droits de l'Homme syrien et l'a déclaré non coupable des accusations de « s'opposer aux objectifs de la révolution » et de « mener des activités contraires au système socialiste de l'État ». Le procès avait été reporté, à trois reprises, au 24 octobre 2004, puis au 26 janvier 2005, au 25 mars et enfin au 26 juin 2005.

L'IDHAE accueille avec soulagement cette décision et rappelle qu'elle n'a pu être obtenue que grâce à une mobilisation sans précédent des ONG à laquelle l'IDHAE et les instituts des Barreaux qui en sont membres ont pris leur part.

31. GUINEE ÉQUATORIALE - 1er juillet 2005 : l'avocat Fabian Nsue Nguema, suspendu professionnellement pour un an par l'Ordre des Avocats de Guinée Équatoriale.



Fabián Nsue Nguema, avocat et membre du parti d'opposition de l'Union populaire (UP) a été suspendu professionnellement pour un an par l'Ordre des Avocats de Guinée Équatoriale officiellement pour mauvaise conduite non spécifiée. On pense que sa suspension est motivée politiquement.

Il a appris seulement sa suspension le 24 juin bien que la lettre de notification signée par le bâtonnier soit datée du 3 juin.

32. CUBA - 22 juillet 2005 : René Gómez Manzano arrêté à La Havane alors qu'ils s'apprêtait à se rendre à un rassemblement devant l'ambassade de France



René Gómez Manzano, 63 ans, vice-président de l'Assemblée pour la promotion de la société civile (APSC, illégale), et 32 militants de l'APSC ont été interpellés ont été arrêtés le 22 juillet à La Havane alors qu'ils s'apprêtait à se rendre à un rassemblement devant l'ambassade de France après avoir appelé à manifester devant l'ambassade de France pour réclamer la libération des prisonniers politiques et protester contre la normalisation des relations franco-cubaine. Sur les 33, seuls vingt quatre interpellés ont été relâchés, et trois, parmi lesquels René Gómez Manzano ont été inculpés en vertu de la loi 88 du 15 mars 1999, sur la "protection de l'indépendance nationale et de l'économie de Cuba" La date du procès n'a pas été fixée. Il encourt 13 ans de prison. L'avocat cubain avait déjà été arrêté le 16 juin 1997, pour avoir diffusé, avec d'autres leaders du mouvement des dissidents, un document en faveur de la démocratie intitulé "La patrie appartient à tous » en réponse au texte du Cinquième congrès du Parti communiste. En mars 1999 , il avait été condamné à quatre ans d'emprisonnement sous l'accusation de " sédition " . Il avait été libéré en mai 2000 après trois années de prison.

33. IRAN - 30 juillet 2005 : Me Abdolfattah Soltani, avocat d'Akbar Ganji, arrêté et détenu au secret



Abdolfattah Soltani a été arrêté le 30 juillet, a été arrêté par des hommes - dont on ignore l'identité mais qui pourraient être des agents du tribunal révolutionnaire. Ils s'étaient préalablement rendus, munis d'un mandat d'arrêt délivré par le procureur de la ville, Saïd Mortazavi, le 27 juillet 2005, à son cabinet et avaient saisi, en son absence, de nombreux dossiers ainsi que son passeport. Abdolfattah Soltani s'était réfugié dans les locaux du barreau de Téhéran où il avait commencé un sit-in pour protester contre le mandat d'arrêt délivré à son encontre, " manœuvres d'intimidation visant à décourager les avocats de plaider dans des affaires politiques". Les hommes se sont rendus dans les locaux du barreau de Téhéran, se sont emparés de lui et l'ont mis dans une voiture.. Abdolfattah Soltani est détenu au secret depuis, en grande partie en isolement cellulaire à la prison d'Evin, sous l'inculpation d'espionnage nucléaire. Quelques jours plus tôt, le 25 juillet 2005, lors d'une audience à huis-clos, Abdolfattah Soltani avait mis en question l'indépendance et l'équité du procès lors de l'affaire Kazemi, une photographe irano-canadienne décédée en juillet 2003 à la suite de tortures et de sévices infligés lors de sa détention

34. NIGÉRIA - 2 août 2005 : Harcèlement contre Chidi Anselm Odinkalu, par des membres du Service de sécurité du Nigéria



Des agents du Service de sécurité de l'Etat (*State Security Service - SSS*) ont assiégé les bureaux de l'ONG *Open Society Justice Initiative (OSJI)* à Abuja, pour arrêter l'avocat nigérian **Chidi Anselm Odinkalu**, directeur de programme pour l'Afrique de la Justice Initiative de l'Open Society de George Soros et professeur à l'école de droit de l'université de Harvard, qui est le dirigeant de la campagne pour la mise en accusation de Charles Taylor auprès de la Cour spéciale de Sierra Leone.

En l'absence de Chidi Anselm Odinkalu, les agents du SSS ont mis son bureau à sac et ont pris son personnel en otage pendant plusieurs heures. Les membres du SSS ont déclaré avoir reçu l'ordre d'arrêter Odinkalu, bien qu'ils n'avaient aucun mandat d'arrêt.

35. CUBA - 6 août 2005 : Harcèlement et détention temporaire de Juan Carlos González Leiva



L'avocat dissident et président de la Fondation Cubaine pour les Droits Humains, **Juan Carlos González Leiva**, 39 ans, non-voyant et militant chrétien, a été arrêté le 6 août 2005, et détenu par la Police Révolutionnaire Nationale dans la ville de Florida, où il s'était rendu pour célébrer une assemblée destinée à élire les membres du comité de la Fondation Cubaine pour les Droits Humains. Juan Carlos González Leiva est resté en détention pendant six heures dans les locaux de la police dans la ville de Florida, puis a été transféré à Ciego de Avila, à 400 km à l'Est de La Havane, où il a été finalement relâché. Accusé d'être un contre-révolutionnaire il s'est vu notifier une interdiction de revenir à Florida sous peine de quatre ans de prison.

36. BRÉSIL - 4 septembre 2005 : Antonio Fernandez Saenz, Avocat des pauvres de São Bernardo do Campo, au sud de São Paulo.

Dans la nuit du 3 au 4 septembre, après minuit, plusieurs agents de la police militaire auraient pénétré de force dans le bureau d'Antonio Fernandez Saenz, avocat des habitants issus de milieux défavorisés de São Bernardo do Campo, au sud de São Paulo. Ils n'ont présenté aucun mandat de perquisition et auraient emporté plusieurs documents contenant des témoignages d'habitants de la région mettant en cause des membres de la police civile et de la police militaire dans des cas de torture, de chantage et d'agressions sexuelles sur des mineurs.

37 CHINE – 6 septembre 2005 : Chen Guangcheng, arrêté et placé en résidence surveillée

Chen Guangcheng, 34 ans, avocat autodidacte et aveugle de naissance, qui assiste des villageois de la province du Shandong dans leur action en justice et milite de longue date en faveur des droits des agriculteurs et des personnes handicapées, a été arrêté à Pékin où il s'était rendu pour s'entretenir avec des avocats. Il a été ramené à Linyi le lendemain et est placé en résidence surveillée depuis lors.

Le 4 octobre, Xu Zhiyong, professeur de droit et Li Fangping, avocat à Pékin, ont tenté de lui rendre visite et de négocier avec des représentants des autorités locales afin que son assignation à domicile soit levée. Ils en ont été empêchés et en représailles, Chen Guangcheng a été battu et menacé de mort.

38. TUNISIE - 21 septembre 2005 Actes de harcèlement contre Me Hédi Menai,

Le 16 septembre 2005, des agents de police en civils ont encerclé le cabinet de Me Hédi Menai, membre de la section régionale du Conseil de l'ordre des avocats, membre fondateur et ancien dirigeant du Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT) et lui en ont interdit l'accès, alors qu'il était accompagné d'un notaire et de ses clients. Appelé par Me Menai, le procureur de la République près le Tribunal de Jendouba a refusé d'intervenir et d'enregistrer la plainte de Me Menai, invitant ce dernier à s'en remettre au commissaire de police de Jendouba qui supervisait l'encerclement du cabinet. Deux jours plus tard, le chauffeur de Me Hédi Menai, qui avait été invité à collaborer avec la police et avait décliné l'offre, a été arrêté de façon arbitraire, au prétexte qu'il était recherché pour une affaire.

39. GUATÉMALA - 30 septembre 2005 : Menaces de mort contre Romeo Monterrosa Orellana, avocat des ouvriers agricoles

Le 30 septembre, alors qu'il participait à une réunion consacrée aux affaires de conflits fonciers dans le bureau du procureur général, **Romeo Monterrosa Orellana** a été la cible d'une série de menaces de mort et de tentatives d'intimidation qui semblent liées au fait que cet homme défend le Grupo de Apoyo Mutuo (GAM, Groupe de soutien mutuel), une organisation non gouvernementale (ONG) des agriculteurs contre le propriétaire de la ferme d'El Corozo, inculpé du meurtre de huit ouvriers agricoles abattus le 24 janvier 2005 lors de manifestations organisées contre lui.

Deux jours avant, sa femme avait été suivie jusqu'à son lieu de travail par une camionnette qu'elle n'a pas réussi à semer.

40. SOUDAN -1er octobre 2005 : Mohamed Ahmed Abd Al Gadir Al Arbab avocat, a été arrêté par la police .

Me **Mohamed Ahmed Abd Al Gadir Al Arbab**, avocat, 40 ans, a été arrêté par la police le 1er octobre, devant le commissariat du camp de Mayo à Khartoum, la capitale. Au bout de deux jours, il a été transféré dans un autre poste de police à Al Khalakla (Khartoum), Mohamed Ahmed Abd Al Gadir Al Arbab est l'un des avocats qui représentent un groupe de 136 personnes interpellées à la suite des affrontements qui avaient opposé la police à des résidents du camp de Soba Aradi, un camp de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, le 18 mai près de Khartoum.

41. IRAK - 20 octobre 2005 : Saadoun Janabi, avocat de l'un des co-accusés de Saddam Hussein assassiné



En Iraq, l'un des avocats des co-accusés du président irakien déchu Saddam Hussein, **Saadoun Janabi**, a été enlevé le 20 octobre 2005 à son cabinet, à Bagdad de 48 heures après la comparution de son client aux côtés de Saddam Hussein. Le corps de l'avocat a été retrouvé avec une balle dans la tête dans le nord de la capitale irakienne.

Le corps de l'avocat Saadoun Janabi tué d'une balle dans la tête, a été retrouvé derrière une mosquée du quartier Our de la capitale, une heure après son enlèvement par des hommes armés à son cabinet, a indiqué une source du ministère de la Défense.

L'avocat représentait Awad Ahmad al-Bandar, un ancien juge du tribunal révolutionnaire et adjoint du chef du cabinet de Saddam Hussein.

42. EQUATEUR - 28 octobre 2005 : Menaces de mort contre Pablo Fajardo Mendoza, Alejandro Ponce Villacis, Ermel Chavez et Luis Yanza.

Entre le 14 et le 28 octobre, **Pablo Fajardo Mendoza, Alejandro Ponce Villacis, Ermel Chavez et Luis Yanza**, les avocats chargés des plaintes déposées par les communautés indigènes Siona, Secoya, Cofán et Waorani contre la Compagnie Chevron Corporation (précédemment Texaco), ont été victimes de menaces de morts ou de cambriolages de leurs cabinets..

43. BELARUS -28 octobre 2005 : Nouvelle restriction à la liberté de circulation de Vera Stremkovskaya



Vera Stremkovskaya, la célèbre avocate des droits de l'homme au Belarus, s'est vue interdire de quitter le Belarus pour aller assister à une conférence internationale organisée par l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), consacrée au "Rôle des avocats de la défense dans la garantie du procès équitable", le 3 et 4 novembre 2005, à Tbilissi, Géorgie. Elle avait projeté de faire une intervention sur la nécessité de modifier la législation du Belarus concernant l'indépendance d'avocats et le système judiciaire à cette occasion.

44. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC) - 31 octobre 2005 : Me Leonard Mukendi Kabongo assassiné

Me Leonard Mukendi Kabongo, avocat au Barreau de Mbuji-Mayi, a été abattu à une dizaine de mètres de son domicile par des hommes armés dans la nuit du 30 au 31 octobre 2005, aux environs de 21 heures,

Selon les témoins, des hommes en uniforme non autrement identifiés l'ont interpellé après qu'il ait acheté un pain dans une boutique du quartier. Une balle l'a percé à l'omoplate gauche. De 21h00' jusqu'à l'aube, la victime n'a reçu aucun secours, alors qu'il pouvait être sauvé si l'on avait arrêté l'hémorragie qui l'a accompagné jusqu'à son dernier soupir.

45. ÉTHIOPIE – 2 novembre 2005 : Birtukan Mideksa, vice-présidente de la CUD, arrêtée à la suite de manifestations contre les résultats des élections.



Birtukan Mideksa, vice-présidente de la CUD, avocate et ancienne magistrate et Hailu Shawel, député et président de la Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD) et plus d'une dizaine de responsables de la Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD), un parti d'opposition, ainsi que des centaines de personnes ont été arrêtées à la suite de manifestations contre les résultats controversés des élections législatives.

Les arrestations ont eu lieu à la suite des manifestations qui se sont tenues les 1er et 2 novembre derniers à Addis-Abeba, en signe de protestation contre les résultats controversés des élections législatives du 15 mai 2005.

46. CHINE - 4 Novembre 2005 : Le cabinet d'avocat de Gao Zhisheng fermé par le Bureau de la justice de Pékin pour une durée d'un an



Le cabinet de l'avocat **Gao Zhisheng** en Chine a été fermé par le Bureau de la justice de Pékin pour une durée d'un an.

Le 18 octobre, Gao Zhisheng avait diffusé via Internet une lettre ouverte au président et au Premier ministre, les appelant à respecter la liberté de religion et, notamment, à arrêter de persécuter les membres du mouvement du Falun Gong et avait refusé d'en retirer les termes.

Officiellement, la suspension est motivée par un défaut d'enregistrement du cabinet après un changement d'adresse.

47. IRAK - 8 novembre 2005 : Coups de feu contre deux avocats du procès de Saddam Hussein : Adil al-Zoubéidi, tué par balles, Hamoud al Khouzaï blessé à Bagdad

Des inconnus ont ouvert le feu à Bagdad sur deux avocats de la défense au procès de Saddam Hussein, tuant **Adil al-Zoubéidi** et blessant son confrère **Samir Hamoud al Khouzaï**. Ils assuraient la défense de Barzane al Tikriti, frère de Saddam Hussein, et de l'ancien vice-président Taha Yassine Ramadan.. Adil al-Zoubéidi est le deuxième avocat à payer de sa vie sa participation au procès de Saddam Hussein.

48. RUSSIE - 10 Novembre 2005 : Irina Komissarova, écartée de la défense de son client après avoir déposé plainte pour tortures

Irina Komissarova, l'avocate commise d'office de Rassoul Koudaev, 27 ans, s'est vu retirer le dossier de son client après avoir déposé plainte pour les actes de torture et autres formes de mauvais traitements infligés à son client.

Irina Komissarova a été convoquée pour un interrogatoire dans les locaux du parquet, le 9 novembre. Le lendemain, elle a été officiellement dessaisie de l'affaire, au motif qu'elle avait été interrogée en tant que «témoin» et ne pouvait par conséquent plus assumer ses fonctions d'avocate de la défense.

49. COLOMBIE - 17 Novembre 2005 : Tentative d'assassinat de l'Avocat Ernesto Moreno Gordillo défenseur des prisonniers politiques membres des FARC

Le 17 novembre 2005, alors qu'il sortait de chez lui à 7h 30 pour se rendre à son bureau, **Ernesto Moreno Gordillo**, membre du bureau de l'Association Colombienne des Juristes Démocrates, et de l'Association des Droits de l'Homme Eduardo Umaña Mendoza – ACADEUM. a été gravement atteint par trois tirs à bout portant. Il a été transporté à l'hôpital de Bogota, dans un état critique.

Ernesto Moreno Gordillo a en charge la défense de prisonniers politiques notamment celle de Rodrigo Granda Escobar, présenté comme le "Ministre des Affaires Etrangères des FARC".

50. IRAN - 3 décembre 2005 : Prolongation de détention pour Abdolfattah Soltani

Le juge d'instruction chargé de l'affaire de **Abdolfattah Soltani**, avocat au barreau de Téhéran et membre fondateur des Défenseurs de Centre des Droits Humain (DHRC), - qui avait exprimé récemment aux avocats son intention de préconiser une mise en liberté provisoire – vient d'être remplacé par un autre juge qui a décidé qu'Abdolfattah Soltani détenu à la prison d'Evin, à Téhéran, depuis le 30 juillet 2005, devrait rester en détention pour une période de trois mois supplémentaires.

51. PEROU – 4 décembre 2005 : Menaces contre Freddy Rodríguez Olivera et Evelyn Zevallos Enriquez, deux avocats de l'APORVIDHA

Freddy Rodríguez Olivera et Evelyn Zevallos Enriquez, deux avocats de l'APORVIDHA (*Asociación por la Vida y la Dignidad Humana*), ont reçu des messages de menaces de mort sur leur téléphone portable.

Actuellement, l'APORVIDHA apporte une aide juridique aux victimes de violations des droits de la personne perpétrées pendant le conflit armé interne qui a secoué le Pérou entre 1980 et 2000.

52. ZIMBABWE - 6 décembre 2005 : Saisie des passeports de Gabriel Shumba et de Beatrice Mtetwa

Une liste de personnes interdites de voyager parce qu'ils menacent prétendument les intérêts nationaux du pays a été

envoyé à tous les postes frontières pour que les fonctionnaires de l'immigration saisisse leurs passeports avec effet immédiat en cas de sortie ou d'entrée.



Entre 15 et 64 défenseurs des droits humains auraient été placés sur cette liste, parmi lesquels les avocats des droits de l'homme, **Gabriel Shumba**, actuellement réfugié en Afrique du Sud, qui poursuit en justice le gouvernement du Zimbabwe pour torture devant la Cour Africaine des droits de l'homme et l'avocate **Beatrice Mtetwa** qui tient un passeport du Swaziland.

53. ARGENTINE - 10 décembre 2005 : Menaces contre l'avocat Rodolfo Yanzón, avocats des disparus de la dictature militaire argentine



Rodolfo Yanzón avocat de la Ligue Argentine des droits de l'homme (LADH) et du Mouvement eucuménique pour les Droits de l'Homme (MEDH).a reçu à son domicile un appel téléphonique dont les propos textuels disaient "dimanche nous allons mettre des bombes et le sang va couler".

Rodolfo Yanzón qui représente la "Coalición contra la Impunidad", est un des avocats qui mènent les procédures, aujourd'hui réouvertes, pour faire reconnaître les militaires coupables de crimes contre l'humanité durant la dictature .

54. CHINE – 10 décembre 2005 : Zheng Enchong battu en prison

Zheng Enchong a été battu dans la prison de Tilanqiao, à Shanghai, où il purge une peine de trois ans d'emprisonnement. Un responsable de l'établissement pénitentiaire a téléphoné à la famille de Zheng Enchong, afin de l'informer que celui-ci avait « enfreint un règlement de la prison » et que ses visites familiales mensuelles étaient suspendues, sans préciser quelle règle avait été violée, ni la durée de la suspension. La famille a demandé à parler à Zheng Enchong par téléphone, mais en vain.

55. ARGENTINE - 16 décembre 2005 : Menaces et manœuvres d'intimidation contre Pablo Gabriel Salinas

Le 16 décembre, L'avocat **Pablo Gabriel Salinas**, spécialisé dans la défense des droits humains, et sa famille ainsi que deux autres avocats spécialisés dans les droits humains : **María Angélica Escayola** et **Alfredo Guevara Escayola**, ont été la cible de manœuvres d'intimidation visant à les dissuader de poursuivre ses activités légitimes.